

GELDERS (*Valère François Liévin Constant*), Magistrat, Commissaire de district, Avocat, Administrateur de sociétés et Professeur (Ypres, 20.7.1885 - Korbeek-Lo, 28.4.1954). Fils de Constantin et de Vostes, Henriette Virginie ; veuf de Tits, Marguerite ; époux de Gilles, Marguerite.

Méditatif, peu expansif, la vue basse, il est malaisé de cerner la personnalité de Valère Gelders. Elle s'appréhende à travers ses actes et écrits. Sans éclat tapageur, il est représentatif de ces intellectuels coloniaux qui s'efforcèrent de faire sortir une administration, despote éclairé fier de ses succès matériels, de son immobilisme institutionnel, et de convaincre le monde politique métropolitain d'aborder une émancipation nécessaire des colonies.

D'une famille originaire de Léau (Zoutleeuw), son père, licencié en philologie classique, fut professeur dans divers athénées de Flandre-Occidentale, avant de devenir préfet de l'athénée de Louvain. C'est à l'Université de cette ville que Valère Gelders fit ses études pour en sortir docteur en droit le 26 octobre 1907. Son père rêvait pour lui d'une carrière dans l'Administration de l'Enregistrement mais, soucieux de voler de ses propres ailes, il s'engagea aussitôt au service de l'Etat indépendant du Congo qui recruta, cette année-là, vingt-six magistrats. Sur sa fiche de renseignements, il signale sa connaissance des langues française, néerlandaise, allemande, anglaise et italienne.

Son premier terme débute le 26 décembre 1907 — arrivée au Congo le 15 janvier 1908 — pour se terminer le 31 août 1910. Substitut suppléant près le tribunal de première instance et le conseil de guerre de Léopoldville en février 1908, il est nommé en ces mêmes qualités, en novembre, à Lusambo et Kabinda. De ce contact initial avec l'Afrique, il n'a laissé aucun souvenir marquant.

Son deuxième terme court du 18 février 1911 au 25 août 1913. Il a été nommé juge suppléant au tribunal de première instance d'Elisabethville. Par la voie du sud, il y arrive quelques mois après que les campeurs des environs, tant noirs que blancs, ont été invités à s'installer dans le site délimité à Lubumbashi pour l'implantation de la nouvelle ville. Ce sont des aventuriers d'origines diverses, pour un cinquième des Européens dont les deux tiers parlent anglais. Les magistrats ont été choisis pour leur connaissance de cette langue. Valère Gelders se voit assigner une maison préfabriquée en tôles ; il la partage avec un collègue et fait ménage commun. En avril 1911, comme assesseur désigné, il participe à la toute première audience du tribunal (future cour) d'appel. A l'échelon de première instance, il siège alternativement avec un juge roumain. Là encore, il n'a guère laissé de confidences sur cette expérience pionnière, notamment à propos de ce tout premier jugement rendu au Congo, à la demande des parties, en langue néerlandaise. Polyglotte, il se faisait un point d'honneur d'utiliser la langue de ses interlocuteurs ou administrés.

Il avait gardé un bon souvenir de son passage à la magistrature, mais il rêvait d'un autre type d'action et demanda d'être versé dans l'administration territoriale.

Nommé commissaire de district de deuxième classe, il s'embarque à Anvers le 19 février 1914 et est désigné, le lendemain de son arrivée sur le territoire de la Colonie, le 10 mars, commissaire de district du Kasai. Il déploie aussitôt une grande activité. Il déplace son chef-lieu de Luebo à Djoko-Punda qu'il fera baptiser Charlesville. Saut de puce à l'échelle africaine, mais c'est pour s'installer à la porte de Tshikapa où la société Forminière vient, en 1912, d'implanter, non sans vicissitudes, son centre minier. Il s'intéresse à la diversification de la production agricole et commande clones et graines, acclimaté notamment le coton lancé depuis peu dans le nord de la Colonie et qui deviendra, une dizaine d'années plus tard, une des ressources de la région.

Mais la guerre mondiale perturbe les marchés : la production diamantifère chute à zéro, les débouchés de palmistes se ferment. De part et d'autre, un redressement ne se produira que fin 1916. Si l'impôt de capitation est levé, les populations rurales, sevrées d'entrées monétaires, seront forcées, pour l'acquitter, de toucher à leur capital, en l'occurrence, vendre leur petit cheptel.

Valère Gelders convoque en son chef-lieu une conférence de tous ses chefs de service, des administrateurs des différents territoires et le représentant du parquet. A l'unanimité est décidé un report de la perception de l'impôt.

Le gouvernement central réagit avec vigueur. Tenu pour responsable, le Commissaire de district est suspendu de ses fonctions par mesure d'ordre le 17 décembre 1915, décision notifiée le 1^{er} février 1916, ses justifications sont rejetées, et il est accusé à la «démision honorable de ses fonctions», selon la formule administrative consacrée. Elle lui est imposée le 15 septembre 1916.

Profondément affecté par cette révocation, Valère Gelders ne regrettera jamais la décision prise à l'époque de suspendre la levée de l'impôt : elle était non seulement sociale mais politique, car elle évitait l'écllosion prévisible de troubles.

Le voici sans ressources, coupé de la Métropole, sans même pouvoir envisager, en raison de sa vue, de s'engager à l'armée.

Sa réaction est déroutante. Il connaît Elisabethville. Elle a besoin de juristes belges polyglottes. Cependant, il se précipite vers Boma, source de sa mésaventure.

Il s'y présente comme avocat, s'y fait inscrire sur le rôle des défenseurs d'office désignés par les juridictions dans les affaires de sang, mais se rend vite compte qu'il se trouve dans une capitale en sursis, que l'avenir se situe à Léopoldville où il s'établit en signalant, là aussi, sa disponibilité de défenseur *pro deo*.

Il y fréquentera peu le prétoire. Il préfère le rôle d'avocat d'affaires. Il est le conseil de petites entreprises qui naissent sur les deux rives du Pool. Car il ouvre aussi un cabinet à Brazzaville et fait la navette à travers le fleuve. Cette activité sera appréciée par ses clients, et c'est ainsi qu'il deviendra administrateur du Crédit foncier africain et commissaire de la Brasserie de Léopoldville. A l'instar de ce qu'il a vu au Katanga, il se construit la première maison à étage de Léopoldville et est cofondateur du Cercle dont il fut le premier secrétaire. Il s'occupe aussi d'œuvres en liaison avec la mission.

Lors de l'éphémère crise économique des années vingt, il est frappé de constater que les firmes moyennes, dont il s'occupe, sont moins touchées que les grosses sociétés.

En 1923, il prend un congé en Belgique et s'y marie. La première fille du nouveau ménage naît à Léopoldville l'année suivante. En 1926, l'élargissement de la famille s'annonce. A l'époque, la mortalité infantile chez les Européens du Congo reste toujours élevée et le réseau d'enseignement est embryonnaire. Si le Crédit foncier africain a des agences dans tout le Congo, son siège social est établi à Bruxelles. En mai, le couple décide de gagner l'Europe où sa seconde fille voit le jour.

Valère Gelders, domicilié dans la proche banlieue, s'inscrit au barreau de Louvain. Là encore, il se cantonne dans un rôle d'avocat d'affaires. Il a conservé ses mandats coloniaux. Cette activité l'amène à séjourner au Maroc où sa troisième fille voit le jour.

Ce n'est qu'à partir de 1929 qu'il commence à prendre la plume pour confier divers articles à des revues et journaux. Ils ont trait, avant tout, aux activités économiques des indigènes, surtout dans le domaine agricole, et à l'aide à leur apporter par le crédit, mais encore au colonat européen. Dès le début, s'y décele une perspective intercoloniale.

Pensée originale, il ne dissocie pas l'essor des Africains de celui des petites entreprises européennes et, quand la grande crise mondiale se déclare, il insiste

sur leur utilité et leur complémentarité. La classe moyenne, pour lui, est la structure essentielle de l'équilibre économique d'un pays ; il n'est pas fasciné par le mirage idéologique de l'industrie lourde.

Il participe à des congrès. Une idée le hante : la justification et la finalité de la colonisation. Ses réflexions se concentrent sur la politique coloniale belge, mais aussi sur la politique coloniale comparée.

En 1936, il attire l'attention d'Octave Louwers, secrétaire général de l'Institut colonial international. Sa rigueur, sa maîtrise des langues en feront bientôt un collaborateur indispensable de l'*Annuaire de Documentation coloniale comparée* et de la préparation des sessions de l'Institut. Au lendemain de la guerre, il est à l'origine du changement de nom de l'Institut — c'est aussi une réorientation — qui deviendra l'Institut international des Civilisations différentes (INCI DI). Il en sera le directeur et la cheville ouvrière de sa revue *Civilisations*. Cette collaboration est, en grande partie, anonyme et, comme il ne se mettait pas à l'avant-plan, il ne revendiqua jamais la paternité de nombreuses idées qu'il y a lancées.

Mais nous anticipons déjà sur son activité d'après la Seconde Guerre mondiale.

Le conflit commence, pour lui, par un drame sur lequel il était à ce point discret que les trois éloges funèbres publiés à sa mémoire ne le mentionnent pas.

Le 11 mai 1940, sa femme est blessée lors du bombardement de Louvain. Le 16, elle décède dans un hôpital bruxellois. Le voici veuf, une famille de six enfants à charge, la plus jeune dans sa cinquième année. Il est, de plus, coupé de ses revenus coloniaux. Pour survivre, il doit se défaire d'une partie de son patrimoine immobilier.

Mais il a des compensations intellectuelles. Plus question, bien entendu, de Congrès national colonial, d'une activité de l'Institut colonial international, de sessions à l'étranger. Mais, en 1939, il a été sollicité comme maître de conférences en langue néerlandaise à l'Université de Louvain et, le 22 janvier 1940, il est nommé membre associé de l'Institut royal colonial belge (I.R.C.B.) qui deviendra l'Académie royale des Sciences coloniales.

A l'Université de Louvain, il était déjà en contact avec sa brillante cohorte coloniale de langue française, dont Guy Malengreau, spécialiste d'un droit foncier coutumier qui intéressait Valère Gelders depuis des années. Il y poursuivit ses leçons et conférences pendant toute la guerre ; elles seront éditées en 1946. Elles lui permirent d'approfondir sa vision de l'évolution de l'œuvre colonisatrice vers une accession à l'autonomie qu'il évoquait déjà devant ses étudiants.

Il fut d'ailleurs particulièrement attentif à la Conférence de Brazzaville (janvier/février 1944) organisée par le général de Gaulle dans une localité qu'il connaissait bien.

Mais il participa aussi activement à ce nid de résistance intellectuelle bouillonnant que fut l'I.R.C.B. pendant la guerre, y apportant sa touche de juriste économiste, versé en droit comparé et père de famille aux préoccupations sociales.

En liaison avec l'Aucam (Aide universitaire catholique aux Missions), il appuie l'enseignement supérieur au Congo et, convaincu du rôle essentiel de la femme dans toute promotion sociale, il publie dans sa collection, en 1944, un opuscule sur l'action féminine au Congo.

Ses idées l'amènent à inspirer et soutenir l'action du R.P. Jean Roussel et de Mademoiselle Baers, directrice de l'Ecole sociale, soucieuse de la promotion de la femme africaine. Tous trois, ils organisent, en 1945, des leçons pratiques et de déontologie à l'usage des jeunes femmes et des jeunes hommes, en nombre issus de la Résistance, qui s'apprentent à assurer la relève du personnel colonial.

Dès 1944, il entre de plain-pied à l'Université de Louvain comme professeur extraordinaire chargé de cours. Il y enseigne, en néerlandais, les principales

branches du droit congolais, l'histoire du Congo et la politique coloniale comparée. Trait de caractère : il sollicite de son futur successeur, Joseph Nicaise, des conseils pour parfaire son vocabulaire technique néerlandais.

Mais il développe surtout une intense activité au sein de l'INCIDI, sous l'impulsion de Pierre Wigny et en étroite collaboration avec lui. Il prépare et participe à de nombreux congrès, notamment à l'étranger, traduit des textes de langues diverses, étend le champ des comparaisons à des contrées non coloniales du Tiers-Monde.

Sa nomination comme membre étranger de l'Académie des Sciences coloniales de Paris consacre son impact international.

Il se remarie en 1950 et aura un dernier fils.

La guerre finie, il avait repris ses activités d'administrateur du Crédit foncier africain. A ce titre, en 1952, à l'occasion de l'inauguration à Moanda du Mangrove Hotel, bien avant que la découverte au large de gisements de pétrole ne sorte définitivement le littoral congolais de l'obscurité, Valère Gelders va effectuer un pèlerinage à la recherche de ses souvenirs sur les rives du Pool.

Il confie ses impressions de voyage au *Bulletin des Séances* de l'I.R.C.B. Elles sonnent comme un testament :

«(...) une politique (...) s'impose, qui (...) ne se laisse pas toujours acculer aux réformes tardives (...)».

«Il est important qu'elle soit engagée à temps dans la voie nouvelle qu'indiquent les Congolais eux-mêmes».

La mort le surprendra alors qu'il traduisait de l'espagnol un traité de politique coloniale.

Distinctions honorifiques : Commandeur de l'Ordre de Léopold II ; Chevalier de l'Ordre de Léopold ; Chevalier de l'Ordre royal du Lion ; Etoile de service avec deux raies.

Publications : Son abondante bibliographie dressée par J.-M. Jadot a été publiée dans le Tome XXVI (1955-I) du *Bulletin des Séances* de l'Académie royale des Sciences coloniales, pp. 113-117.

30 mai 1995.

J. Sohier.

Références : Matricule des AE n° 305. — *Tribune congolaise*, 30.9.1923, p. 2. — *Bull. de l'Ass. des Vétér. colon.*, novembre 1939, pp. 6-8. — Agence belge, 30.4.1954 — *Civilisations, In Memoriam* Professeur Valère Gelders, Directeur de l'Incidi, Vol. IV, 1954, 2 : 188-190. — JADOT, J.-M. 1955. Valère Gelders. *Bull. Séanc. Acad. r. Sci. colon.*, T. XXVI, 1 : 109-117. — NICAISE, J. 1955. De Heer Valère Gelders, Annuaire, Université de Louvain, pp. CCIV-CCVII. — Journal inédit d'Antoine Sohier, avril 1911. — Souvenirs de la famille Gelders.